



HAL
open science

”Le CNRS et les études aréales”, rapport du groupe de recherches sur les études aréales (reponsable du GT N. Aveline-Dubach) in ”Rapport de prospective du Conseil Scientifique de l’Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS”

Natacha Aveline-Dubach, David Ambrosetti, Elise Massicard, Frédérique Langue, Frédéric Keck, Tatiana Petrasova, Jean-Christophe Peyssard

► **To cite this version:**

Natacha Aveline-Dubach, David Ambrosetti, Elise Massicard, Frédérique Langue, Frédéric Keck, et al.. ”Le CNRS et les études aréales”, rapport du groupe de recherches sur les études aréales (reponsable du GT N. Aveline-Dubach) in ”Rapport de prospective du Conseil Scientifique de l’Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS”. Conseil scientifique de l’Institut des Sciences Humaines et sociales du CNRS. 2023, pp.6-15. halshs-03837643

HAL Id: halshs-03837643

<https://shs.hal.science/halshs-03837643v1>

Submitted on 16 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



© Olivia AUBRIOT/CEH/CNRS Images

**CSI
INSHS**

2023

RAPPORT DE PROSPECTIVE

CONSEIL SCIENTIFIQUE D'INSTITUT

Comité national de la recherche
scientifique

1. Le CNRS et les recherches aréales

Introduction

Les sections de l'InSHS consacrent un effort important en faveur de l'internationalisation de la recherche, condition indispensable au rayonnement des UMR. Cependant, l'internationalisation prend une autre dimension quand les chercheurs développent des connaissances approfondies de terrains d'étude hors d'Europe occidentale en faisant l'acquisition d'une ou de plusieurs langues vernaculaires. Ce type de recherche, dite « aréale » car elle appréhende des ensembles géographiques et civilisationnels considérés comme cohérents, s'avère plus que jamais stratégique pour informer les politiques publiques et transférer vers la société civile des connaissances expertes sur les grands défis mondiaux (conflits et risques géopolitiques, mouvements sociaux et religieux, migrations, changement climatique, gestion des pandémies...). La création en 2022 d'un GIS Europe (<https://www.cessp.cnrs.fr/+GIS-Euro-Lab+>) montre le succès de ce format, puisqu'initialement conçu pour les sociétés extra-européennes, il permet d'étudier l'Europe elle-même comme une aire culturelle.

La France figure parmi les rares pays disposant d'une longue tradition de recherches aréales, pour laquelle l'État consacre d'importantes ressources. En témoigne notamment le réseau unique au monde des 25 Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger (UMIFRE⁶) couvrant tous les continents. Le CNRS est devenu cotutelle de ce réseau en 2007 aux côtés du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MEAE). Cette décision a marqué un tournant dans la politique aréale du CNRS, qui s'est intensifiée avec la structuration des communautés de chercheurs en réseaux et Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS) dans de grandes aires géographiques. Les recherches aréales sont considérées par le MEAE comme un instrument fort de la diplomatie d'influence et scientifique de la France (au travers des UMIFRE), tandis que l'Alliance Athéna les envisage comme « un des vecteurs les plus significatifs de l'internationalisation des SHS françaises⁷ ». Les communautés et institutions aréales assurent une communication étroite avec le tissu universitaire des pays concernés et gèrent des centres de documentation spécialisés offrant des ressources en langues vernaculaires parfois de grande valeur. Leurs travaux se caractérisent par une pluridisciplinarité des approches portant sur l'aire civilisationnelle.

Cependant, ces savoirs et compétences irremplaçables souffrent d'un risque de disqualification au profit d'approches uniformisantes des dynamiques mondiales qui tendent à relativiser les spécificités historiques et culturelles des sociétés. C'est pourquoi le CNRS a jusqu'ici revendiqué son soutien aux recherches aréales en complémentarité de l'offre universitaire, en défendant une rigueur scientifique prémunissant de toute essentialisation des « aires culturelles ». Toutefois, le précieux dispositif aréal du CNRS ne peut être tenu pour acquis car il fait face à plusieurs défis et se trouve menacé par des points de fragilité.

1.1. Un dispositif ambitieux mais confronté à des limites

Le dispositif aréal du CNRS s'est structuré au fil du temps en deux grandes composantes : les unités de recherche et de service qui en constituent l'élément le plus ancien, et les groupements scientifiques de communautés aréales.

1.1.1. Les unités de recherche et de services, briques de base de la politique aréale de l'InSHS

Sur les quelque 300 unités que compte l'InSHS, une quarantaine d'UMR et une vingtaine d'unités d'appui et de recherche (UAR dans la nouvelle nomenclature adoptée le 1^{er} janvier 2022) sont spécialisées dans une aire culturelle hors d'Europe occidentale.

Le soutien aux UMR aréales

⁶ Richard Young, « Rapport du Sénat sur les instituts de recherche à l'étranger », n°624, session extraordinaire de 2016-2017, 12 juillet 2017. <http://www.senat.fr/rap/r16-624/r16-6241.pdf> (consulté le 25 novembre 2022).

⁷ François-Joseph Ruggiu (dir., 2018), *Les Études aréales*, collection ATHENA, <https://books.openedition.org/allianceathena/467> (consulté le 25 novembre 2022).

En France, ces unités se concentrent fortement dans la métropole parisienne, tout particulièrement dans une dizaine d'établissements (EHESS, INALCO, EPHE, IEP de Paris, Collège de France, universités Paris Cité, Panthéon Sorbonne, Sorbonne Nouvelle, Sorbonne Université, Paris Nanterre) et dans une moindre mesure dans des pôles régionaux : Aix-Marseille (Moyen-Orient & Méditerranée, Asie), Lyon (Asie, Moyen-Orient & Méditerranée), Bordeaux (Afrique), Toulouse (Amérique), Montpellier (Europe). Les UMR aréales bénéficient souvent d'un soutien de base du CNRS supérieur aux autres pour financer des missions de terrain et/ou l'acquisition et la gestion de fonds documentaires spécialisés.

Pour consolider ses UMR aréales, l'InSHS a fléché ou colorié plusieurs postes sur de grandes aires géographiques lors de campagnes de recrutement des chercheurs et chercheuses au cours de la dernière décennie. Cependant, les recrutements de personnels CNRS demeurent très insuffisants pour garantir la pérennisation de certaines UMR aréales, en dépit du mouvement de fusion d'équipes impulsé par les tutelles. De telles situations s'observent plus particulièrement dans les pôles régionaux car les postes de chercheurs nouvellement créés ont profité pour l'essentiel à quelques établissements parisiens. Pour autant, la centralité de la capitale ne met pas à l'abri de tout risque. En témoigne le cas de l'Institut de Recherche Français sur l'Asie de l'Est (IFRAE/UMR 8043, sous cotutelle CNRS/ INALCO/Paris Cité), l'une des rares UMR aréales récemment constituée qui concentre une cinquantaine d'enseignants-chercheurs mais aucun personnel CNRS en affectation principale.

L'insertion dans les institutions de recherche à l'étranger

En dehors de la France, le CNRS figure au cœur de trois grands réseaux d'établissements supérieurs et de recherche français dans le monde :

- *le réseau des Écoles Françaises à l'Étranger (EFE)* géré par le MESRI, avec lequel le CNRS a établi une convention pour accueillir des chercheurs et doctorants : l'École française d'Athènes, l'École française de Rome, l'École française d'Extrême-Orient (qui comprend 18 centres de l'Inde au Japon), la Casa de Velázquez (Madrid) et l'Institut français d'archéologie orientale (Le Caire).
- *les trois Unités d'Appui à la Recherche (UAR) en archéologie* où le CNRS affecte plusieurs ingénieurs de recherche: le Centre Jean-Bérard (à Naples, copiloté par l'École française de Rome), le Centre d'études alexandrines (Alexandrie) et le Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak sous cotutelle du ministère égyptien du Tourisme et des Antiquités.
- *le réseau des 25 UMIFRE copiloté par le MEAE*. Se déployant sur tous les continents dans plus d'une trentaine de pays, ce réseau présente une forte densité dans la région Maghreb & Moyen Orient ainsi qu'en Afrique subsaharienne mais reste insuffisamment développé sur le continent sud-américain et l'Asie-Pacifique. L'InSHS concentre particulièrement son effort sur le soutien à ces unités dont il a fait le principal support de ses recherches aréales à l'étranger.

Grandeur et faiblesses des UMIFRE

Les UMIFRE constituent un point d'ancrage important pour les travaux de terrain de moyen ou long terme dans les diverses aires. Elles mettent à disposition leurs ressources (postes de travail, riches fonds documentaires ou grandes bibliothèques, partenariats avec les établissements scientifiques locaux) et jouent dans certains contextes un rôle essentiel dans la sécurisation des accès au terrain (obtention de visa, accès à des chantiers de fouilles...). Elles ont montré leur résilience face aux récents épisodes de crises (guerres, conflits et pandémie) pour lesquels elles ont prouvé la valeur de leur expertise, ce qui leur vaut un soutien réaffirmé du MESRI et du MEAE.

Les UMIFRE ont également pour mission la formation à la recherche, mais cette activité moins valorisée par les réseaux diplomatiques tend à passer au second plan, voire à être inexistante. La relative faiblesse des liens entre les UMIFRE et les universités, tant locales que françaises, ne permet pas de compenser ce déficit dans l'offre de formation.

Les chercheur.e.s accueilli.e.s dans les UMIFRE font face par ailleurs à des injonctions difficiles à concilier : d'un côté il doivent répondre aux normes d'excellence scientifique par la publication d'articles dans des revues reconnues et la soumission de projets de recherche, de l'autre ils et elles sont tenu.e.s de contribuer à la production scientifique des revues éditées par certaines UMIFRE et ne bénéficient pas d'un environnement adapté à l'ingénierie de projets (aide à la soumission, au montage

financier, à la gestion des projets). La gestion par le CNRS des UMIFRE s'effectue au moyen d'UAR régionales pourvues de capacités très inégales en ingénierie de projet. De plus, le recrutement de personnels sur les contrats de recherche dans les pays d'accueil se trouve considérablement complexifié par les contraintes du droit local.

Le point de vigilance le plus important demeure cependant la gouvernance des UMIFRE. La sélection des directeurs.trices et chercheur.e.s de ces unités au sein des Pôles régionaux du MEAE a été historiquement dominée par la défense par certaines communautés de leur « pré carré », stratégie favorisée par une très grande opacité des processus de décision. Le nouvel accord interministériel MEAE/MESRI de novembre 2021 institue trois grandes instances de pilotage :

- Le Comité de pilotage établissant un dialogue annuel entre le MEAE et le MESRI ;
- Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) qui joue un rôle décisif dans le recrutement des directeurs.trices des UMIFRE. Il est constitué de 9 membres (5 du MEAE, 3 du MESRI et le Président du CNRS ou son représentant), chacun disposant d'une voix.
- Les Conseils Scientifiques et Stratégiques (C2S) organisés en 8 pôles régionaux, chargés de proposer un classement des candidats. Les bureaux des C2S assurent une présélection des dossiers sur la base de grilles d'évaluation standardisées. Les C2S auditionnent ensuite les candidats puis votent pour une proposition de classement. Les personnalités scientifiques (nommées par le MESRI sur proposition du CNRS) disposent de 10 voix, les représentant.e.s du MEAE en détiennent 3 (dont celle d'un représentant RH), et le MESRI et le CNRS n'ont chacun qu'une voix. Le seuil de voix pour une décision étant établi à 5, un.e candidat.e peut être élu.e sans aucune voix des membres scientifiques. La proposition du C2S pour les seul.e.s candidat.e.s à la direction des UMIFRE est transmise au COS qui établit alors sa propre proposition de classement pour le MEAE. Les candidat.e.s devraient désormais pouvoir accéder aux rapports d'évaluation, ce qui constitue une indéniable avancée.

Si l'on peut se féliciter de l'effort visant à plus d'harmonisation et de transparence dans la sélection des candidat.e.s, cette réforme renforce la position du MEAE par rapport au CNRS. De façon générale, elle ne permet pas l'élaboration de stratégies scientifiques collectives en raison du faible pouvoir des C2S. Leurs recommandations ne font pas l'objet d'un suivi et ils ont peu de contrôle sur les activités des directeurs.trices et chercheur.e.s affecté.e.s dans les UMIFRE.

Ces défaillances du dispositif de pilotage se répercutent sur la gouvernance à l'échelle des UMIFRE. Les directeurs.trices disposent d'un pouvoir très important. Ils ne sont pas comptables auprès de leur équipe de leurs décisions budgétaires et organisationnelles et peuvent dès lors tendre, pour certain.e.s, à exercer leur autorité sans garde-fou. Par ailleurs, l'éloignement géographique d'avec les tutelles scientifiques accroît leur dépendance à l'égard du poste diplomatique, avec le risque d'accorder plus d'importance à la stratégie d'influence qu'à la recherche académique.

Intensité des recherches aréales au-delà du dispositif dédié

Si la politique aréale du CNRS s'appuie pour l'essentiel sur les UMR aréales et les UMIFRE, nombreuses sont les unités thématiques ou disciplinaires dont des membres mobilisent également des connaissances linguistiques et culturelles spécifiques à certaines aires géographiques. À la demande du CSI, l'InSHS a effectué en 2020 une analyse statistique des rapports d'activités de l'ensemble des chercheur.e.s CNRS (données RIBAC et VariSHS) pour estimer l'importance de ces travaux. Il s'avère que 200 unités, soit deux-tiers du potentiel total de l'InSHS, comptent au moins un chercheur/IT CNRS travaillant sur un ou plusieurs terrains hors de France avec une connaissance de la langue vernaculaire (au minimum un niveau intermédiaire à l'oral ou à l'écrit). Sur les 767 personnes concernées⁸, 469 (61%) ne relèvent pas d'unités aréales. Parmi les 25 UMR dont plus de 8 chercheurs/IT déclarent une spécialisation sur une aire, la moitié n'ont pas de mandat aréal et relèvent de l'anthropologie, l'histoire, l'archéologie, la sociologie et la géographie. Ces chiffres doivent être abordés avec prudence car ils reposent sur des auto-évaluations de compétences, mais ils montrent la vitalité des recherches aréales au sein du CNRS en dehors des structures dédiées.

⁸ Au total, l'InSHS comprend quelque 1300 chercheur.e.s et ingénieur.e.s, mais la base VariSHS concernant l'activité des ingénieur.e.s est loin d'être complète car renseignée de façon facultative.

Une illustration d'un fonctionnement optimal est apportée pour les études ibériques et hispanoaméricaines par la Casa de Velázquez, membre du réseau des Écoles Françaises à l'Étranger, qui joue un rôle fondamental à travers ses deux composantes : l'Académie de France à Madrid (section artistique) et l'École des hautes études hispaniques et ibériques – EHEHI (section scientifique). Ce rôle exemplaire s'est encore accru au cours de ces dernières années : outre le recrutement de chercheur.e.s, allocataires et boursiers à divers niveaux et en provenance de toute l'aire culturelle concernée (accueil du doctorant jusqu'au chercheur confirmé, 35 personnels de recherche en 2021, 38 BIATSS) et les dispositifs de séjour longue durée (SMI InSHS), elle joue un rôle actif au sein du MIAS (Madrid Institute for Advanced Study), premier Institut d'études avancées de la péninsule ibérique et du monde hispano-américain cofondé avec la Universidad Autónoma de Madrid, sans compter les conventions établies avec des universités de la péninsule ibérique (8). Son activité éditoriale, extrêmement dynamique et multilingue (ouvrages, revue *Mélanges*) bénéficie d'une diffusion remarquable, tirant le meilleur parti de la politique d'accès ouvert dans les domaines qui lui incombent (Péninsule ibérique, Maghreb, Amérique latine).

1.1.2. La structuration des communautés aréales en groupements scientifiques

À côté des unités sous (co)tutelle du CNRS, les universités gèrent un grand nombre d'unités de recherche (UR) spécialisées sur un pays ou une aire, comptant le plus souvent de faibles effectifs. D'autres centres de recherche, EPST ou EPIC (IRD, INED, CIRAD), sont par ailleurs engagés dans des recherches aréales. Face à cette forte fragmentation institutionnelle, des initiatives de chercheur.e.s ont vu le jour pour fédérer les communautés aréales par grandes aires, en renforçant progressivement le lien entre structures de recherche en France et à l'étranger. Ce processus a été initié par la création de l'Institut des Amériques par Jean-Michel Blanquer en 1998, puis du Réseau Asie par Jean-François Sabouret en 2001. Après que la Présidente du CNRS, Catherine Bréchnignac, a décidé de copiloter les UMIFRE en 2007, l'InSHS a ensuite œuvré (à partir de 2010) à la transformation des réseaux de recherche en quatre GIS (groupements d'intérêt scientifique) : les GIS « Institut des Amériques (IDA) » ; « Réseau Asie » ; « Études africaines en France » (Afrique subsaharienne) et MOMM (Moyen-Orient & Mondes Musulmans, incluant le Maghreb). Ce dispositif est complété par deux petits Groupements de Recherche (GDR) couvrant l'espace post-soviétique et une partie de l'Europe (centrale, baltique, orientale et balkanique), qui n'ont pas pour l'heure vocation à se transformer en GIS : les GDR « Empire russe, URSS, mondes postsoviétiques » et « Connaissance de l'Europe médiane ».

Les quatre missions communes des GIS

Les GIS à mandat aréal jouent un rôle majeur de coordination de la recherche et d'appui à la réflexion stratégique dans leur aire respective. Ils sont dotés d'un conseil scientifique et d'un comité directeur qui rassemble les tutelles des unités de recherche leur étant affiliées. Leurs missions diffèrent d'un GIS à l'autre, mais convergent sur quatre grands objectifs :

- *Le décloisonnement des communautés scientifiques* : les GIS organisent pour la plupart des colloques bisannuels en partenariat avec des établissements universitaires et œuvrent à accroître l'insertion de leurs communautés dans les réseaux de recherche internationaux (par exemple : African-European Group for Interdisciplinary Studies, European Association for Southeast Asian Studies...). Ils diffusent l'information sur les appels à projets et présentent sur leur site – sauf au GIS Asie – des annuaires de chercheur.e.s consultables via divers filtres (aire géographique, domaine, discipline, etc.) permettant d'identifier facilement les compétences de leurs membres.
- *Le soutien aux jeunes chercheur.e.s* : ce soutien prend la forme de prix (notamment de thèse), d'actions de formation et d'aides financières à la participation à des colloques internationaux. Les GIS initient ou soutiennent également des rencontres régulières de jeunes chercheur.e.s (Jeunes chercheur.e.s en études africaines, doctorales pour l'espace post-soviétique...), et le GIS IDA propose chaque année trois contrats doctoraux fléchés par le MESRI.
- *La diffusion et valorisation des travaux*. Les GIS produisent régulièrement des livres blancs sur l'état de la recherche dans leur aire. Ces documents, en accès libre sur leurs sites, accroissent la visibilité de leurs travaux scientifiques mais servent également à l'élaboration des politiques de leurs tutelles. La visibilité des communautés aréales est par ailleurs renforcée par la création de référentiels géographiques de publication (comme la « collection Asie » chez l'éditeur CNRS Éditions, ou la collection sur l'archive ouverte HAL-SHS Afrique) et des actions de communication auprès du grand public. Un effort important est consenti en faveur de la science ouverte, avec la création récente d'un poste d'IR mutualisé entre les UMIFRE subsahariennes et le laboratoire

LAM à Bordeaux. Cet agent mutualisé a ainsi pu obtenir le financement du Fonds national pour la science ouverte (FNSO) afin de proposer une plateforme de service (appui technique, formation, financement de traductions) visant à nourrir les collections d'ouvrages des UMIFRE d'Afrique subsaharienne sur OpenEdition.

- *Les humanités numériques.* Confrontés à des problématiques particulières liées aux graphies très diverses de leurs sources textuelles et à la dispersion de leurs corpus, les GIS sont devenus une force motrice de la transition numérique. Les GIS Afrique, Asie et MOMM (Moyen-Orient et Mondes Musulmans) travaillent à une demande de labellisation auprès de la TGIR HUMA-NUM pour un projet de consortium en humanités numériques pour la recherche en SHS sur leurs aires. Intitulé DISTAM (Digital Studies Africa Asia Middle east), ce consortium propose des formations, des recommandations et un accompagnement à la gestion de données, permettant de réfléchir aux questions de la pratique des données ouvertes en particulier, et des humanités numériques en général, dans un cadre transcontinental impliquant des problématiques spécifiques.

Des moyens financiers et humains contraints

Les budgets des GIS diffèrent fortement entre, d'une part, le GIS IDA, qui reçoit de substantiels crédits récurrents (du MESRI et de ses quatre pôles régionaux) et les trois autres GIS qui ne bénéficient que du soutien de base du CNRS et des cotisations annuelles de leurs établissements partenaires. Ces dotations récurrentes, d'un montant de 50 000-60 000€/an, ne permettent pas de recruter du personnel. Des contrats de court terme avec des organismes publics ou privés selon l'actualité du moment peuvent néanmoins abonder ponctuellement leurs ressources.

Un mouvement de rapprochement entre les GIS a conduit à leur concentration sur un même site, dans le bâtiment recherche Sud du Campus Condorcet. Cela a offert l'occasion de repenser la mobilisation de l'autre ressource des GIS que sont les personnels IT. L'InSHS a décidé de transformer l'unité support aux études asiatiques (UPS 2999, qui intervenait alors uniquement en soutien au GIS Asie) en Unité d'Appui à la Recherche (UAR) « support aux études aréales ». Cette nouvelle structure, créée au premier janvier 2022, a pour vocation de mutualiser les services d'appui (administratif, financier, de communication) de trois GIS (Asie, Afrique et MOMM) et du consortium HUMA-NUM DISTAM (Digital Studies Asia, Africa, Middle East). Il s'agit d'une unité autonome, pourvue d'une direction propre, où chaque GIS conserve son budget, sa direction, son Conseil scientifique, ses partenaires et ses activités. Cependant, l'UAR ne compte que 5 IT permanent.e.s, contre 3 CDD administratifs, 3 post-docs et un IE recherche, les quatre derniers étant financés par un budget du MESRI fléché GIS MOMM.

1.1.3. Une variété de supports à la mobilité

Pour favoriser les recherches de terrain à l'étranger, le CNRS propose une panoplie de supports de mobilité. Cela comprend :

- Les affectations de chercheur.e.s et des délégations d'enseignant.e.s-chercheur.e.s issu.e.s d'unités en (co)tutelle CNRS. Exclusivement fléchés sur les UMIFRE, ces supports incluent des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) pour 20-25 personnes au total par an, à effectif égal pour les deux catégories de chercheur.e.s. Il s'agit d'allocations versées mensuellement aux chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s pour couvrir le surcoût du séjour à l'étranger (écolage et hébergement notamment), très variable selon les pays.

Ces mobilités longues sont d'une durée d'un an renouvelable un an. À la différence du MEAE, l'InSHS ne procède pas à un appel public à candidature. Les dossiers sont « remontés » par les directeurs.trices adjoint.e.s scientifiques (DAS) et des directions d'UMIFRE. Toutes les candidatures font alors l'objet d'une double expertise par le/la DAS de la section et un.e expert.e extérieur.e. Les arbitrages tiennent compte de l'équilibre des effectifs entre les UMIFRE et sont ouverts à des non-spécialistes des aires. S'agissant des enseignant.e.s-chercheur.e.s, les candidat.e.s doivent d'abord recueillir l'avis de la direction de l'UMIFRE, puis déposer un dossier auprès de leur établissement via Galaxie.

- Les affectations de personnels ITA dans les UAR. Ces missions sont de durée plus longue que celles des chercheur.e.s car elles ont pour objet de fournir un appui technique aux travaux de terrain.

Au total, l'InSHS gère annuellement un encours de 91 indemnités de résidence à l'étranger (IRE) pour tous les membres de ses unités. Cela inclut les IRE dédiées aux six IRL (International Research Laboratory) qui sont dépourvus d'un mandat aréal à proprement parler au profit d'une orientation thématique.

- Le soutien à la mobilité internationale (SMI) : ce support de mobilité de 3 à 9 mois est éligible aux chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, ingénieur.e.s de recherche des unités CNRS, et s'adresse à tout type de mission de recherche. L'aide accordée n'est pas fléchée sur des institutions d'accueil et prend la forme d'un forfait mensuel de 2000 €. En 2022, 153 mois de SMI (soit environ un tiers du total) ont servi à financer l'accueil dans des UMIFRE.
- Les contrats doctoraux : 4 contrats sont fléchés chaque année sur les UMIFRE par l'InSHS, et 10 contrats doctoraux ont été attribués cette année par la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires (MITI) qui promeut l'interdisciplinarité entre instituts du CNRS.
- Outre ces financements dédiés, les chercheur.e.s peuvent également effectuer des mobilités courtes via les outils de coopération communs à tous les instituts et coordonnés par la DERCI (IRN, IEA ou IRP). Plusieurs IRN (International Research Networks) ont été créés dernièrement dans le champ des études aréales, notamment en Amérique Latine et en Asie du Sud-est.

1.2. Recommandations du CSI

Face aux défis auxquels sont confrontés les recherches aréales en France, l'InSHS pourrait faire évoluer sa politique sur les points suivants :

1.2.1 Décloisonner les frontières entre l'aréal et le disciplinaire

La formation progressive d'un dispositif dédié aux recherches aréales et structuré par le CNRS selon des dynamiques à la fois ascendantes et descendantes, a été très bénéfique à l'internationalisation de la recherche des SHS françaises. Cependant, il faut prendre garde à ce que ce dispositif ne rigidifie pas les arbitrages entre aréal et disciplinaire dans le positionnement des chercheur.e.s et des unités.

L'orientation aréale ne va pas toujours de soi. Certain.e.s spécialistes de ces aires pointent le risque de voir cette logique d'aire culturelle enfermer les travaux dans un certain exotisme, et préfèrent insister sur la validité et l'importance des méthodes élaborées par les disciplines des SHS, leur adéquation aux terrains de recherche du laboratoire, ainsi que la pertinence desdits terrains pour nourrir les grands débats au sein de chaque discipline. Un tel positionnement a été amplement discuté au sein du laboratoire Les Afriques dans le Monde (LAM, UMR 5115) à Sciences Po Bordeaux, par exemple. L'enjeu est ici de favoriser les circulations entre les études africaines et les débats qui animent les SHS non africanistes, non-aréales, pour valoriser tout ce que ces terrains africains peuvent apporter à la connaissance généraliste en SHS, et ce sans minimiser l'importance de connaissances pointues sur des pays, des régions, des espaces linguistiques, etc.

À l'inverse, les unités disciplinaire/thématiques qui comptent un nombre significatif de chercheurs spécialistes de certains pays/aires tendent à minimiser la contribution de ces terrains à l'élaboration scientifique collective et à l'accession aux contrats de recherche.

Dans les deux cas, l'équilibre est toujours instable entre de multiples exigences : se former aux langues et codes culturels des pays étudiés, acquérir des connaissances transversales propres à l'aire régionale dans son ensemble – source de comparatisme et de débats spécifiques – et maîtriser l'actualité des débats traversant sa discipline de formation pour favoriser des contributions à des débats disciplinaires « généralistes ».

Pour rendre compatibles ces exigences, il est important de valoriser l'effort d'acquisition de langues et codes culturels des pays dans les unités non-aréales du CNRS, tout en encourageant dans le même temps une intensification des ancrages disciplinaires dans les unités aréales. Plusieurs initiatives pourraient être prises dans ce sens :

- défendre auprès du HCÉRES la prise en compte des compétences aréales des unités, quelle que soit leur nature
- valoriser ces compétences dans les carrières des personnels CNRS, chercheur.e.s et ingénieur.e.s (publications en langue vernaculaire sur de bons supports, traductions, formation à/par la recherche sur ces terrains...)
- impliquer davantage les chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s relevant d'unités non-aréales dans la gouvernance des GIS et des UMIFRE.

1.2.2. Élaborer une vision stratégique du CNRS pour le développement des études aréales

Le soutien de l'InSHS aux études aréales est très précieux. Cependant, la politique actuelle de l'Institut consiste pour l'essentiel à répartir les moyens humains et financiers entre les diverses composantes de son dispositif aréal. Cela ne permet pas d'élaborer une vision de long terme pour adapter ce dispositif à l'évolution des besoins de la connaissance en satisfaisant les exigences de qualité scientifique.

Au niveau interne à la direction de l'InSHS, la gestion de ces dispositifs distingue les GIS et UMR aréales d'une part, qui relèvent de la compétence des DAS de sections, et les UMIFRE d'autre part qui sont sous la responsabilité d'une DAS en charge de l'international. Or, on note une contradiction entre la fonction essentiellement gestionnaire dévolue à la direction scientifique adjointe à l'international et le rôle politique que celle-ci doit assumer face à un MEAE très puissant. Il nous paraît important de marquer la présence du CNRS par une stratégie scientifique plus affirmée et plus cohérente.

Pour œuvrer à la définition de cette stratégie, l'InSHS peut s'appuyer sur les directions des GIS et les C2S. Les CS des GIS pourraient aussi monter en compétence si y étaient nommées des personnalités de haut niveau prêtes à y consacrer du temps (la généralisation du format en distanciel élargit le champ des possibles).

Le regroupement des GIS sur le Campus Condorcet et la mutualisation des fonctions support de trois d'entre eux dans une UAR dédiée ont des effets vertueux tels que des initiatives trans-aréales, des échanges de bonnes pratiques entre GIS et l'harmonisation des supports de communication. Cependant, avec l'alourdissement progressif des responsabilités des GIS, la capacité de l'UAR pourrait devenir très insuffisante si les personnels contractuels n'étaient pas renouvelés. L'absence de candidature à la direction du GIS Asie pendant plusieurs mois en 2021 témoigne de la crise des vocations face aux tâches qu'assument bénévolement les équipes de direction. Il serait souhaitable de renforcer l'effectif d'IT statutaires pour permettre aux GIS de mener à bien leurs missions avec une équipe de soutien stabilisée.

1.2.3. Améliorer le fonctionnement des UMIFRE

La réforme des C2S est allée de pair avec le transfert de la gestion financière de certaines UMIFRE vers les instituts (culturels) français. Bien que ces cas soient encore rares, ils signent une perte d'autonomie des UMIFRE par rapport aux réseaux diplomatiques. La possibilité que les candidats aux postes dans les UMIFRE puissent être sélectionnés par les seules tutelles, sans que comptent les voix de la dizaine de membres scientifiques, présente un risque d'affaiblissement de la dimension scientifique de ces unités. Cela est d'autant plus le cas que les considérations sécuritaires devenues plus forte au MEAE – en tout cas pour ce qui concerne certaines zones – aboutissent parfois au déclassement par le COS – voire à l'exclusion de fait par le MEAE de certain.e.s candidat.e.s, parfois classé.e.s premier.e.s par les C2S, pour des motifs qui n'ont aucun fondement scientifique (nationalité par exemple). En tant que tutelle, le CNRS pourrait exiger que les listes de toutes les candidatures soient communiquées aux C2S avant même qu'intervienne toute considération administrative ou politique.

La réforme des C2S clarifie quelque peu les conditions de nomination des membres scientifiques : ainsi, parmi les personnalités scientifiques nommées, les tutelles doivent privilégier un chercheur membre d'un des groupements d'intérêt scientifique (GIS) – ce qui devrait renforcer l'articulation entre GIS et UMIFRE. En outre, le mandat de ces membres scientifiques est désormais limité à 4+2 ans, contre 4+4 auparavant, ce qui peut induire un renouvellement plus rapide. Enfin la possibilité pour les candidat.e.s d'avoir accès à leurs rapports d'évaluation devrait permettre de diminuer l'opacité des choix effectués. On manque encore de recul sur l'application de cette réforme récente. Il est cependant possible également de se saisir de certaines opportunités qu'elle ouvre. Plusieurs points peuvent être soulignés par des recommandations :

- Au niveau du suivi des UMIFRE : Se saisir de la mission accrue de suivi de l'action des UMIFRE octroyée par la réforme aux C2S. Les personnalités scientifiques et les représentants des tutelles CNRS et MESRI qui siègent dans le C2S pourraient notamment insister sur l'importance de la mission de formation à la recherche. Les missions des UMIFRE sont plurielles et ne sont pas hiérarchisées, chaque directeur.trice agit avec une grande latitude et peu de contre-pouvoirs. Il pourrait être important que le CNRS affiche des priorités claires – ainsi le budget attribué aux aides à la mobilité ou aux actions de formation pour les jeunes chercheur.e.s, par rapport aux actions de valorisation que privilégie souvent le MEAE. Notamment, le CNRS pourrait insister explicitement sur l'importance des actions concrètes de formation des jeunes chercheurs – par exemple en mettant en avant les opportunités de formation d'aide à la rédaction d'articles en anglais, la préparation aux interventions dans des congrès internationaux – voire en proposant ce type de formations explicitement dans des formats accessibles ou dédiés aux membres des UMIFRE.
- Au niveau du personnel :
 - œuvrer à la sanctuarisation et si possible à l'augmentation du nombre de postes de chercheurs titulaires et IT que le CNRS affecte dans l'ensemble du réseau UMIFRE en privilégiant les arbitrages selon les besoins de la recherche et non de la diplomatie. Par ailleurs, le MEAE a, ces dernières années, pour des raisons budgétaires, transformé des postes de chercheur.e.s expatrié.e.s en postes de statut CRSP (recruté.e.s sur place), nettement moins attractifs financièrement mais surtout ne s'adressant qu'aux personnes résidant déjà sur place et avec des procédures de recrutement pilotées localement et non par les C2S. Cela a pour effet de diminuer drastiquement le vivier de candidats potentiels, ce qui aboutit *in fine* à une diminution de la qualité scientifique des candidat.e.s, voire à l'extinction des viviers. Ces modifications, liées à des contraintes budgétaires, font l'objet de vives critiques. Dans les contacts interministériels, le CNRS pourrait insister sur la non-soutenabilité de ces transformations de statuts et les dangers qu'elles font courir à la vocation même des UMIFRE.
 - Proposer des modules complémentaires à la formation dispensée par le MEAE aux directeurs.trices d'UMIFRE avant leur entrée en poste pour faire valoir la dimension scientifique de la fonction de direction et la nécessité d'assurer la qualité de vie au travail des membres de l'unité.
- Au niveau institutionnel :
 - Travailler à des rapprochements locaux entre les UMIFRE et l'IRD ainsi qu'avec les autres centres de recherche européens ou nord-américains présents sur place pour institutionnaliser des coopérations et articulations.

L'InSHS pourrait par ailleurs dédier quelques affectations et/ou délégations à des régions où le réseau des UMIFRE est lacunaire, particulièrement en Amérique du Sud ainsi qu'en Asie-Pacifique (Australie, Océanie) où s'opèrent d'intenses recompositions géopolitiques à enjeu mondial. Une implantation à Singapour, hub majeur de recherches de qualité en SHS sur l'Asie du sud-est, pourrait être envisagée. L'augmentation du nombre de contrats doctoraux et de projets interdisciplinaires soutenus par la MITI laisse par ailleurs présager des perspectives de développement intéressants, qui pourraient alimenter de nouveaux axes dans les UMIFRE ou déboucher sur de nouveaux IRL combinant approches thématiques et aréales. Au-delà des UMIFRE, les Écoles Françaises à l'Étranger pourraient bénéficier d'un soutien plus conséquent de l'InSHS, et tout particulièrement la Casa Velasquez dont la croissance a été considérable au cours de ces dernières années.

1.2.4. Accroître la visibilité des recherches aréales

Sous l'impulsion conjointe des GIS et des UMIFRE, les communautés aréales ont fait de considérables progrès dans le domaine de l'*open edition* par la mise en accès d'ouvrages et de revues en version électronique sur de grands portails universitaires (OpenEdition, Persée...) L'effort est particulièrement remarquable dans les pays du Sud – notamment dans les UMIFRE subsahariennes – où les tarifs élevés des acteurs privés de l'édition scientifique font obstacle à la circulation du savoir. Un autre accélérateur de la diffusion scientifique est l'indexation des revues. Un cas fréquemment cité est celui de *Perspectives Chinoises*, revue éditée par l'UMIFRE CEFC, qui a accru sa visibilité depuis l'obtention d'une indexation au SSCI (Web of Science). L'indexation Scopus, moins difficile à obtenir, pourrait être encouragée pour les revues en mesure de tenir des délais réguliers de publication.

Si la stratégie collective d'accès ouvert est bien ancrée, il n'en va pas de même pour ce qui concerne les pratiques individuelles des chercheur.e.s. Dans certaines disciplines très représentées au sein des études aréales comme l'histoire ou l'anthropologie, les travaux sont souvent valorisés sous forme d'ouvrages ou de chapitres d'ouvrage, supports qui nécessitent une acculturation aux conditions très diverses du libre accès selon la maison d'édition (cf. section 3). L'obligation de dépôt des publications sur l'archive ouverte HAL par le CNRS représente une grande avancée dans ce sens, mais un effort supplémentaire est nécessaire pour faciliter la circulation de ces publications. Des actions ciblées de formation seraient souhaitables pour aider ces chercheur.e.s à choisir leurs éditeurs et à négocier leurs droits de diffusion.

Pour accroître la visibilité de leurs productions, les chercheur.e.s des communautés aréales pourraient enfin être incité.e.s à publier des articles dans des revues disciplinaires ou thématiques. Cependant cela implique souvent un « coût d'entrée » élevé, puisque ces productions évoquent des situations qui sont peu familières des lecteurs.trices de ces revues même si les sciences sociales généralistes en France semblent accorder davantage d'attention aux terrains non occidentaux depuis quelques années. À cet égard, une plus grande implication de chercheur.e.s d'unités non-aréales dans les structures de gouvernance du dispositif aréal du CNRS serait susceptible de jouer un rôle facilitateur.

1.2.5. Organiser la relève des générations

Compte tenu de la rareté de certains profils, il est important de développer une stratégie de renouvellement des personnels engagés dans les études aréales. Le coloriage des postes de chercheurs devrait être poursuivi, avec une plus grande attention à porter aux disciplines globalement moins représentées dans le domaine des études aréales, comme la sociologie, la science politique et l'économie. Les universités devraient également être encouragées à prendre une part plus active dans le recrutement de ces personnels spécialisés. Au sein des UMR, la pratique de codirection ou de cotutelle de thèse devrait devenir plus systématique pour des terrains étrangers quand l'encadrant ne maîtrise pas à la fois les spécialisations aréale et disciplinaire (ainsi que le préconisait la section 33 dans son rapport de conjoncture de 2019⁹).

Une attention tout aussi forte doit être portée au renouvellement des ingénieur.e.s de recherche, dont le rôle comme interfaces critiques en archéologie et dans l'évolution des techniques de restitution des travaux (Images 3D, géomatique) est central dans certaines unités à l'étranger. Le départ à la retraite de certain.e.s d'entre eux/elles peut constituer une grave perte de ressources, comme c'est le cas par exemple des ingénieur.e.s en archéologie qui ont une connaissance fine des chantiers de fouille et disposent de précieux contacts avec les autorités (indispensables pour les accès au terrain) et avec les équipes internationales travaillant sur les sites. Il convient donc d'anticiper ces départs par le recrutement d'IR sur ces postes, avec un « tuilage » de plusieurs mois de ces nouvelles recrues.

Au-delà du recrutement des professionnels de la recherche, la relève des générations au sein des études aréales pose également la question des formations doctorales et de leur ouverture à ces profils aréaux. Une tendance s'accélère aujourd'hui au sein des écoles doctorales, qui consiste à refuser l'inscription en thèse de candidat.e-s à un doctorat ne bénéficiant pas de contrats de recherche au moment de leur demande d'inscription. Venue des sciences dites exactes, cette pratique poursuit des objectifs de professionnalisation du doctorat, et de réduction des risques d'abandon en cours de thèse.

⁹ P. 666 du *Rapport de conjoncture, Rapports du Comité National CNRS*, 2019. Accès : <https://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapports-de-conjoncture/> (consulté le 25 novembre 2022).

Elle présente toutefois des effets pervers qui menacent particulièrement les études aréales. Celles-ci se nourrissent de relations étroites avec les collègues et les établissements des pays étudiés, y compris par l'attractivité de nos formations doctorales pour des candidat.e.s venu.e.s de pays avec lesquels nous entretenons des collaborations scientifiques.

Malgré de très bons dossiers dans les établissements d'origine, ces candidat.e.s ne disposent pas de chances égales dans l'obtention des contrats proposés par nos écoles doctorales. Ces jurys relèvent de plusieurs disciplines, et ne comptent en leur sein au mieux qu'un ou deux représentants des études aréales. Les étudiant.e.s qui tentent de rejoindre nos masters puis nos formations doctorales depuis l'étranger ne possèdent pas toujours les codes pour convaincre de tels jurys hétérogènes de leur « employabilité » immédiate, par rapport à d'autres candidat.e.s qui ont suivi une socialisation académique complète en France. Et pourtant, nombre de thèses excellentes ont été produites par de tel.le.s étudiant.e.s, financées par les familles ou des jobs d'étudiants. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs débuté sans financement mais ont ensuite bénéficié de financements octroyés en cours de thèse par des programmes de coopération pour le développement, par des fondations privées, par des organisations intergouvernementales (comme l'Agence universitaire de la francophonie). Une fois docteur.e.s, ces collègues rentrés au pays à des fonctions académiques (et politiques) deviennent les meilleurs ambassadeurs de notre diplomatie scientifique, de notre présence aréale.

C'est ce levier qui est aujourd'hui menacé : de tel.le.s candidat.e.s ayant échoué au concours pour des contrats de recherche des écoles doctorales sont de plus en plus exclu.e.s de nos formations doctorales, tout bonnement. Ils et elles n'auront plus l'opportunité de s'inscrire, et le cas échéant d'obtenir des financements en cours de thèse.

En excluant ces profils de nos écoles doctorales, nous privons les spécialistes d'études aréales d'une courroie essentielle à la relève de leurs champs scientifiques. En effet, le directeur ou la directrice de thèse est celle qui assume l'essentiel du risque en acceptant la direction d'une thèse, étant donné le temps investi dans la construction et l'accompagnement du projet, mais c'est aussi lui ou elle qui mesure les retombées positives potentielles de ce doctorat sur les partenariats scientifiques internationaux en cours ou à venir.

L'InSHS peut jouer un rôle important pour sensibiliser les écoles doctorales en SHS à ces enjeux, afin qu'elles résistent à la tentation d'une exclusion systématique des candidat.e.s non financé.e.s sur contrats de recherche, au détriment des stratégies aréales des laboratoires et collègues membres de ces écoles. Une seconde réponse consiste à explorer et rationaliser l'offre de financements (bourses « sandwiches » des ambassades, contrats doctoraux spécifiques des établissements scientifiques, fondations, agences internationales, etc.) pour ces projets de doctorat en SHS portés par des étudiant.e.s issu.e.s des pays avec lesquels la France travaille dans le champ des études aréales.

Nous remercions Michèle DASSA, responsable IST et observatoire RIBAC (InSHS) de nous avoir fourni des données sur les études aréales, qui apparaissent dans une annexe disponible à l'adresse suivante <https://csinshs.hypotheses.org/>.